Pays
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
de l'Ourcq

Réunion de Conseil communautaire du 03/10/09 à 8H45

Salle La Grange Bellevue à Cocherel

Compte-rendu

Étaient présents **:**

NADINE CARON, VINCENT CARRE, FRANCIS CHESNE, NELLY CLARTE, FRANÇOIS COSSUT, PHILIPPE COVOLATO, JEAN-LUC DECHAMP, CHRISTOPHE DELANGE, OLIVIER DENEUFBOURG, DOMINIQUE DUCHESNE, GILLES DUROUCHOUX, ALINE DUWER, MARINA DUWER, PIERRE EELBODE, FRANCIS ELU, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CATHERINE GARNIER, CLAUDE GAUDIN, BRUNO GAUTIER, MICHELE GLOAGUEN, MARIE-CHRISTINE GOOSSENS, CHRISTINE JAVERI, FRANCOISE KRAMCZYK, ISABELLE KRAUSCH, JEAN-PIERRE LABOURDETTE, ISABELLE LE NEEL-FAOUCHER, PATRICK LEBRUN, LAURENCE LEROUX, ROLAND MAUCHE, GUY MICHAUX, FRANCOIS MIGEOT, DANIEL NICOLAS, HERVE PERCHET, ROBERT PICAUD, JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, BRUNO PRZYBYL, JEAN-CLAUDE RANZONI, GERARD REMACHA, JACQUES ROUSSEAU, CHRISTIAN TRONCHE et DENIS WALLE.

Absents et ayant donné pouvoir :

EMMANUEL BOUBEKEUR à DENIS WALLE, JOSIANE CALDERONI à PHILIPPE COVOLATO, PATRICK CHEVRIER à CHRISTIAN TRONCHE, JEROME GARNIER à NADINE CARON, ACHILLE HOURDE à DANIEL NICOLAS, BERNARD LAQUAY à PIERRE EELBODE, CAROLE MAGRANER à JEAN-PHILIPPE PRUDHOMME, DENIS MAHOUDEAU à FRANCIS CHESNE, YVES PARIGI à PATRICK LEBRUN, SANDRINE PRAGNON à VINCENT CARRE, ANNAMARIA SCANCAR à JACQUES ROUSSEAU, ROMAIN SEVILLANO à GUY MICHAUX, JEAN-MICHEL VAVASSEUR-DESPERRIERS à MICHEL FOUCHAULT et LAURENCE WAGNER à FRANCOIS MIGEOT.

Absents :

CHARLES-AUGUSTE BENOIST, JEAN-CLAUDE LEGRAND, CELINE LIMOSIN, DAMIEN MAURICE, JOSEPH RATANE et ANGELIQUE SAVIN.

Assistaient à la réunion :

S. ARNAUD, A. BOURGEOIS, R. BLAIS, C. COFFINET, P. COURTIER, M. DUCHESNE, J.-P. DURAMPART, A. LAFFORGUE, F. MACQUART et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 41 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT accueille l'Assemblée. Il propose alors d'élire M. DECHAMP comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. EELBODE. Celui-ci est heureux de saluer le Conseil et rappelle qu'il a eu le plaisir d'accueillir dans ce même lieu, le 1er octobre, l'ouverture de la saison 2009-2010 des Scènes Rurales, en présence de M. EBLE, Président du Conseil Général, M. ELU et M. FOUCHAULT.

M. FOUCHAULT invite P. COURTIER à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil.

M. FOUCHAULT invite les délégués à formuler leurs remarques sur le compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion du 26 juin dernier.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. FOUCHAULT rend alors compte des contrats qu'il a signés depuis la dernière réunion du Conseil dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	Objet	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE	OBSERVATIONS
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	**COMMANDE** OBTENTION DE DONNEES CADASTRALES	1 179,15 €	29/06/09	
RH SIEGE	**COMMANDE** ACHAT D'UN FAUTEUIL POUR LA MAISON DES ENFANTS	1 197,30 €	29/06/09	COMMANDE CHEZ LE FOURNISSEUR RECOMMANDÉ PAR LA MEDECINE DU TRAVAIL
LE MONITEUR	**COMMANDE** INSERTION D'ANNONCE POSTE D' ASSISTANT TECHNIQUE EAU ET ASSAINISSEMENT	1 568,00 €	30/06/09	
MDS AUDIO	**RECONDUCTION** PRESTATIONS TECHNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 1: SON ET LUMIERE	20 000,00 € maximum	30/06/09	
OCTALINO	**RECONDUCTION** PRESTATIONS TECHNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 2: ELEMENTS SCENIQUES	3 000,00 € maximum	30/06/09	
LA FOCEL DE SEINE-ET-MARNE	**AVENANT** MODIFICATION DU NOMBRE ESTIMATIF D'ENFANTS PRÉVUS AU MARCHÉ POUR L 'ÉTÉ 2009	1 495,00 €	30/06/09	
ADESIUM	**COMMANDE** LOCATION D'UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES	1 150,00 €	07/07/09	
OCTALINO	**BON DE COMMANDE SUR MARCHE** PRESTATIONS TECHNIQUES AUXILIAIRES AUX ACTIVITES DE SPECTACLE – LOT 2: ÉLÉMENTS SCÉNIQUES	2 548,75 €	08/07/09	
ERDF	**COMMANDE** TRAVAUX DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE POSTE DE REFOULEMENT CHEMIN DE VILLERS A LIZY-SUR-OURCQ	1 111,79 €	10/07/09	
SENETT	**COMMANDE** NETTOYAGE ANNUEL DES VITRES DES BATIMENTS DU POLE DE SERVICES	1 034,23 €	16/07/09	
CI PROFILES	**COMMANDE** FOURNITURE ET LIVRAISON DE GARDES-CORPS POUR LA STATION D'EPURATION DE CONGIS SUR THEROUANNE	5 352,00 €	16/07/09	3 DEMANDE DE DEVIS
SWIFTY	**COMMANDE** EXTENSION GARANTIE CONSTRUCTEUR DE 6 SERVEURS INFORMATIQUES DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	4 335,00 €	16/07/09	
COFACE SERVICES	**COMMANDE** RENOUVELLEMENT DE LA VEILLE BODACC	1 200,00 €	20/07/09	
BE VINCENT RUBY	**MARCHE** ETUDE TECHNICO-FINANCIERE RELATIVE AUX PETITES STATIONS D'EPURATION	14 040,00 €	22/07/09	1 OFFRE
PILES	**COMMANDE** PRESTATIONS DE SURVEILLANCE DES LOCAUX DU POLE DE SERVICES	1 354,50 €	31/07/09	
UGAP	**COMMANDE** COMMANDE DE MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE FFP2 (GRIPPE A)	13 320,00 €	03/08/09	
ETANDEX S.A.	**MARCHE** TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DU CENTRE AQUATIQUE – lot 2 : REFECTION DE L'ETANCHEITE DE LA BACHE TAMPON DE LA LAGUNE	3 585,24 €	04/08/09	2 OFFRES

PROTECH FILTRES	**MARCHE** TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DU CENTRE AQUATIQUE – lot 1 : REMPLACEMENT DE LA CHARGE FILTRANTE DES FILTRES A SABLE	10 654,00 €	11/08/09	2 OFFRES
LDPI	**MARCHE** TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DU CENTRE AQUATIQUE – lot 4 : FOURNITURE ET POSE DE VERROUS MAGNETIQUES SUR UNE PORTE	2 693,45 €	11/08/09	2 OFFRES
ELEC 77	**MARCHE** TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMELIORATION DU CENTRE AQUATIQUE – lot 5 : REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DES VESTIAIRES COLLECTIFS	1 106,05 €	13/08/09	4 OFFRES
UGAP	**ANNULATION** COMMANDE DE MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE FFP2 (GRIPPE A)	-13 320,00 €	17/08/09	NON RESPECT DES DELAIS DE LIVRAISON
LA CENTRALE MEDICALE	**COMMANDE** MASQUES DE PROTECTION RESPIRATOIRE FFP2 (GRIPPE A)	14 950,00 €	17/08/09	REMPLACEMENT COMMANDE UGAP
MAGAZINE VILLE, RAIL, TRANSPORTS	**COMMANDE** INSERTION D'AVIS D'ATTRIBUTION MARCHES DE TRANSPORT	2 070,00 €	25/08/09	
TPLV METIVIER	**COMMANDE** TRAVAUX DE FAUCHAGE DU RU DE MERANNE ET DU BASSIN DU POLE DE SERVICES	1 070,00 €	27/08/09	
BEIMO	**MARCHE** MAITRISE D'OEUVRE – COMPLEMENT A L'EXTENSION DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS ZONE DE GRAND CHAMP	11 000,00 €	31/08/09	
BURO +	**BON DE COMMANDE SUR MARCHE** FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU (SIEGE)	1 622,44 €	02/09/09	COMMANDE DE LA CADRE DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITES
ARCHIDUCHESSE	**BON DE COMMANDE SUR MARCHE** IMPRESSION ET LIVRAISON DE PAPETERIE LOT 2 – ENVELOPPES	2 170,00 €	04/09/09	COMMANDE DE LA CADRE DU PLAN DE CONTINUITE D'ACTIVITES
UNION DES MAIRES DE SEINE-ET-MARNE	**COMMANDE** INSERTION D'ANNONCE DANS LE NUMERO SPECIAL « CONGRES DES MAIRES »	1 072,50 €	04/09/09	
ARCHIDUCHESSE	**RECONDUCTION** IMPRESSION ET LIVRAISON DE PAPETERIE LOT 1 – TETES DE LETTRE	Maximum 3 040,00 €	10/09/09	
ARCHIDUCHESSE	**RECONDUCTION** IMPRESSION ET LIVRAISON DE PAPETERIE LOT 2 – ENVELOPPES	Maximum 6 100,00 €	10/09/09	
ARGOS HYGIENE	**RECONDUCTION** FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN	Maximum 10.000,00 €	10/09/09	
BURO +	**RECONDUCTION** FOURNITURE D'ARTICLES DE BUREAU	Maximum 6 000,00 €	10/09/09	
OFFICE DEPOT	**RECONDUCTION** FOURNITURE DE PAPETERIE	Maximum 5 000,00 €	10/09/09	
IMATEC	**RECONDUCTION** FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT, D'ENTRETIEN ET D'ANALYSE POUR LE CENTRE AQUATIQUE – LOT 1 : PRODUITS DE TRAITEMENT DES EAUX	Maximum 4.500,00 €	10/09/09	
IMATEC	**RECONDUCTION** FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT, D'ENTRETIEN ET D'ANALYSE POUR LE CENTRE AQUATIQUE – LOT 2 : PRODUITS D'ENTRETIEN	Maximum 3.200,00 €	10/09/09	
IMATEC	**RECONDUCTION** FOURNITURE DE PRODUITS DE TRAITEMENT, D'ENTRETIEN ET D'ANALYSE POUR LE CENTRE AQUATIQUE – LOT 3 : PRODUITS D'ANALYSE	Maximum 1.200,00 €	10/09/09	
TPLV METIVIER	**COMMANDE** TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU CHEMIN DE LA STATION D'EPURATION DE CROUY	2 412,00 €	16/09/09	

SWIFTY	**MARCHE** FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MULTIMEDIAS – LOT 1 : COMPLEMENT D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LE SIEGE COMMUNAUTAIRE	4 350,00 €	18/09/09	1 OFFRE
QUADRIA	**MARCHE** FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MULTIMEDIAS – LOT 2 : SOLUTION DE PROJECTION INTERACTIVE POUR LES EPN	2 200,00 €	18/09/09	1 OFFRE
QUADRIA	**MARCHE** FOURNITURE ET LIVRAISON D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET MULTIMEDIAS – LOT 3 : SOLUTION D'EQUIPEMENT D'UNE CLASSE MOBILE POUR LES EPN	6 350,00 €	18/09/09	1 OFFRE
SOCIETE ALEP	**COMMANDE** ATELIERS « MAISON GEANTE » ET « MAISON MINI » DANS LE CADRE DE LA JOURNAL NATIONAL DU RAM ET D'UNE MANIFESTATION ACTION ENFANCE	5 390,00 €	21/09/09	SEULE SOCIETE EFFECTUANT CE TYPE DE PRESTATION
ACTUALITES SOCIALES HEBDOMADAIRES	**COMMANDE** INSERTION ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR A LA MAISON DES ENFANTS – COORDINATEUR ENFANCE FAMILLE	1 254,00 €	22/09/09	
LE MONITEUR	**COMMANDE** INSERTION ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR A LA MAISON DES ENFANTS – COORDINATEUR ENFANCE FAMILLE	1 613,20 €	22/09/09	
SWIFTY	**COMMANDE** ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR L'ANIMATEUR DES EPN SUITE A PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE INFRUCTUEUSE	1 442,00 €	25/09/09	3 DEMANDE DE DEVIS
SYLVAIN ENVIRONNEMENT	**COMMANDE** NIVELLEMENT ET ENGAZONNEMENT D'UN TAS DE TERRE DERRIERE LA MAISON DES ENFANTS	1 000,00 €	02/10/09	

Compte-tenu des insertions évoquées, M. FOUCHAULT fait état du départ de K. CHAVAL, Directrice de la Maison des Enfants. Il indique qu'une procédure de recrutement a été lancée.

Puis il fait part des renouvellements de placements budgétaires :

BUDGET / DUREE	MONTANT	DATE DE SIGNATURE
BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS	762 000,00 €	18/06/09
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS	127 000,00 €	18/06/09
BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS	762 000,00 €	04/08/09
BUDGET GENERAL M14 BTN A 12 MOIS	381 000,00 €	04/08/09
BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT BTN A 12 MOIS	127 000,00 €	04/08/09

M. FOUCHAULT souhaite évoquer, en préambule de l'ordre du jour, deux courriers qu'il vient d'envoyer.

Le premier courrier, adressé aux 22 maires, concerne l'ASSAD, association qui connaît actuellement des difficultés financières et qui a requis une aide de la Communauté de communes. Ayant parlé de cette question avec M. EBLE jeudi soir, M. FOUCHAULT invite M. ELU à préciser la position du Conseil Général.

M. ELU présente les bases sur lesquelles le Conseil Général soutient aujourd'hui ces associations et informe qu'une prise en charge supérieure devrait être examinée favorablement en assemblée départementale avant la fin de l'année. M. ELU ajoute qu'il était favorable à ce que la Communauté de communes prenne en charge la différence entre le coût réel du service et le montant financé par la C.N.A.V. et le Conseil Général.

M. FOUCHAULT fait état de l'accusation de « manque de générosité du Président de la Communauté de communes », faite par M. ELU dans l'édito du bulletin municipal de Congis-sur-Thérouanne. Il indique qu'une subvention ne peut être décidée sans l'aval du Conseil.

M. ELU répond qu'il connaît les règles et que M. FOUCHAULT aurait pu s'engager à présenter le dossier en assemblée.

M. FOUCHAULT évoque alors le courrier qu'il a envoyé à l'ensemble des délégués afin de les informer sur le tract de l'association « Territoire d'avenir Ourcq-Marne-Multien » qui s'affirme en opposition à la politique menée par la Communauté de communes. M. FOUCHAULT déplore ce qu'il considère comme une attaque en direction de l'Institution, choquante de par la méthode et de par les termes utilisés. Il précise que plusieurs délégués communautaires font partie de cette association. Il n'approuve pas le recours à un tel procédé d'opposition, en marge du Conseil communautaire, qui menace le fonctionnement de l'intercommunalité. Il rappelle par ailleurs les mots utilisés dans le tract qui accuse cette dernière de « conservatisme » et d'« immobilisme ».

M. FOUCHAULT propose enfin aux signataires du tract de profiter du lieu d'expression démocratique qu'est le Conseil pour expliquer leur position.

M. REMACHA indique que cette lettre était destinée à une diffusion restreinte et ciblée, afin de proposer à ceux dont la vision politique diffère de celle de la Communauté de communes, un groupe de discussion sur la gestion des affaires du canton. Il insiste sur le fait que ce manifeste n'est pas une « déclaration de guerre », mais l'affirmation d'une vision politique différente sur le territoire, dans le but de mobiliser ses habitants et d'avancer les projets.

M. GAUDIN considère qu'en intervenant au Conseil à propos de cette lettre qui ne lui était pas destinée, M. FOUCHAULT fait preuve d'ingérence dans une démarche qui ne le concerne pas. Il invite les délégués présents à rejoindre l'association et à nourrir une réflexion commune sur l'avenir du Canton.

M. FOUCHAULT lui répond que cette démarche concerne le Conseil communautaire car, en critiquant publiquement et sans détour ses choix et sa gestion, elle est une agression envers la Communauté de communes.

M. GAUDIN précise que l'attaque ne porte pas sur l'institution elle-même ni sur son personnel, l'intercommunalité demeurant l'échelle adéquate pour la mise en place des projets. Elle remet en cause la gestion de la précédente mandature qui, malgré une excellente situation financière, n'a pas porté les projets nécessaires pour le territoire. L'association est par ailleurs en désaccord avec les orientations prises par l'actuelle mandature.

M. FOUCHAULT réplique qu'en tant que délégués communautaires, les membres de l'association ont toute l'opportunité d'intervenir dans l'élaboration de la politique de la Communauté de communes. C'est au sein des Commissions et du Conseil que les décisions majeures se prennent.

M. CARRE dit que le travail en Commission souffre d'un manque de vision globale. Il prend l'exemple de l'examen du Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) lors des dernières commissions, où la direction politique générale n'est pas apparue. Il souligne que même les vice-présidents semblent être dans le flou à cet égard.

M. MICHAUX précise que, si les vice-présidents peuvent être incertains quant aux choix des actions à mettre en priorité dans le C3D, il n'y a pas de flou quant à la politique globale de la Communauté de communes.

M. ROUSSEAU souligne l'importance de tels débats, et note qu'il est essentiel qu'ils aient lieu au sein du Conseil. Il ajoute que la création de l'association « Territoire d'avenir » relève de la liberté associative. Il dément cependant l'affirmation de l'association selon laquelle la Communauté de communes n'a « aucune vision pour le territoire ». Il indique que cette vision négative nuit au dialogue et au travail en commun. Or il demeure selon lui indispensable de travailler ensemble en dépit des désaccords. M. ROUSSEAU conclut qu'il est important, ce jour, de mettre cartes sur table, afin d'aborder l'avenir sur une base de travail plus saine.

M. GAUDIN estime que la mandature actuelle est mal née, car les courants minoritaires ont été mis à l'écart du Bureau. Ce choix de la majorité est à l'origine de la situation actuelle.

M. EELBODE glisse que les leçons de démocratie sont malvenues de la part des élus de Congis-sur-Thérouanne, qui ont évincé M. DEMANTES de son poste de Délégué communautraire.

M. ELU s'oppose à cette tournure du débat, et affirme qu'il s'agit d'une ingérence dans les affaires communales. Il ajoute qu'en tant que Conseiller Général, il est le seul élu au suffrage direct à l'échelle du Canton et donc de l'intercommunalité.

M. RANZONI dit que les élections du Bureau ont été menées démocratiquement et que c'est la majorité qui l'a emporté.

M. PERCHET, en tant que nouveau délégué, estime que ne pas avoir nommé à la vice-présidence un délégué appartenant au courant minoritaire a été une erreur politique. Il ajoute que le manque de choix qu'ont eu les délégués des communes concernées sur le dossier du Parc des Effaneaux est gênant. Il mentionne enfin qu'en dépit de leur opposition à la politique de la Communauté de communes, les élus du courant minoritaire ne votent pas contre les projets et se contentent de s'abstenir au moment des délibérations.

M. PERCHET ajoute que, si l'association « Territoire d'avenir » n'avait pas été si belliqueuse dans son manifeste vis-à-vis de la Communauté de communes, il aurait volontiers adhéré et participé à ce projet.

M. REMACHA rappelle que la lettre n'était pas publique.

À l'issue de cet échange, M. FOUCHAULT propose au Conseil d'examiner l'ordre du jour.

- **Avant-projet de Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) : examen et approbation**

M. FOUCHAULT rappelle que, candidat à un Contrat Départemental de Développement Durable, le Pays de l'Ourcq s'est vu notifier par le Département une enveloppe globale de 1.337.600 €. Il rappelle que par ce contrat, le Département s'engage à soutenir le territoire sur un projet et un programme d'actions quinquennal.

M. FOUCHAULT indique alors que ce projet a notamment été initié à partir du bilan du contrat CLAIR (2000-2006) qui a permis de développer un programme d'actions ambitieux sur trois axes : le sport, le tourisme et le développement économique.

Il rappelle que sont par ailleurs en cours :

- une étude sur le PNR de la Brie et des Deux Morins (15 communes du Pays de l'Ourcq étaient initialement concernées),
- la révision du Schéma directeur et l'élaboration du SCOT Marne-Ourcq (dans le cadre du Syndicat mixte Marne-Ourcq),
- la réflexion sur un contrat de territoire avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

M. FOUCHAULT ajoute que l'avant-projet proposé résulte du travail des Commissions, qui s'appuie sur :

- des études stratégiques thématiques réalisées par des bureaux d'études extérieurs et de partenaires publics et privés : étude sur les pratiques et enseignements artistiques (2003), étude sur les potentiels touristiques (2006), étude éco-bâtiment (2007), diagnostic PNR (2009),
- les travaux menés par des partenaires sur des échelles différentes de celle du territoire : étude Maison de Santé (2008), AGENDA 21 du Conseil Général, SDRIF, étude de création de la Maison de l'emploi du Nord-Est 77 (2007), différentes études de Seine-et-Marne Développement, etc.,
- la mise en réseau des acteurs locaux : entreprises, acteurs institutionnels, associations, etc.,
- la participation des habitants à certains projets à travers : l'enquête EPN, les forum sur le site internet du Pays de l'Ourcq, des réunions publiques (zone des Effaneaux), etc..

M. FOUCHAULT précise enfin que, dans le cadre de l'avant-projet de C3D, l'équipe opérationnelle a été renforcée par le recrutement de quatre collaborateurs : un chargé de mission Développement Durable, un chargé de mission Tourisme, un chargé de mission Transport/Logement et un chargé de mission Espaces Publics Numériques.

M. FOUCHAULT présente enfin les grandes lignes de l'avant projet de territoire établi en vue du Contrat Départemental de Développement Durable, dont l'ambition directrice est d'améliorer la qualité de vie des habitants à travers six axes forts :

Axe 1 - Développement durable (axe transversal)

Axe 2 - Développement de l'offre en termes d'activités culturelles et sportives autour d'équipements structurants à créer

Axe 3 - Développement touristique

Axe 4 - Développement économique et emploi

Axe 5 - Action sociale, accueil petite enfance, insertion et santé

Axe 6 - Logement, transport et accès aux technologies numériques

M. FOUCHAULT invite le Conseil à approuver cet avant-projet de territoire établi dans la perspective du C3D, ainsi que la répartition de l'enveloppe prévisionnelle.

M. ELU indique qu'il ne prendra pas part au vote car, quelle qu'en soit l'issue, il devra défendre le contrat au Conseil Général en tant que Conseiller général du canton et souhaite conserver sa neutralité.

M. FOUCHAULT détaille le financement prévu du projet.

M. GAUDIN considère que l'avant-projet de C3D n'est pas satisfaisant, car il manque d'une vision politique globale. Son élaboration, éclatée au sein des différentes commissions, n'a pas permis de juger des priorités ni d'assurer une cohérence au projet. Il remarque qu'elle a souffert d'un grand déficit de participation et de transparence : il n'y a pas eu de réunions publiques. M. GAUDIN rappelle la notion de « bonne gouvernance » qui implique la participation, la transparence et la responsabilité.

M. GAUDIN constate donc que le projet est « décevant, sans souffle et sans lien entre les différentes actions ». Présenter un tel document au Conseil Général lui semble risqué, car cela pourrait remettre en cause le financement et nuire à la crédibilité de la Communauté de communes. Aussi recommande-t-il au Conseil de reprendre la copie en demandant un délai au Conseil Général. Il préconise la reprise du document sur la base d'une méthode participative impliquant, dans un premier temps, les maires des 22 communes, puis un travail en Commission. Cette méthode permettrait de donner au projet de la cohérence et une vision globale.

M. GAUDIN ajoute que si le vote de cet avant-projet n'est pas ainsi différé afin d'en améliorer le contenu, il s'y opposera ainsi que les élus au nom desquels il parle.

M. FOUCHAULT indique que l'avant-projet qu'il propose est cohérent, qu'il a été travaillé très en amont, en collaboration avec le Conseil Général et que, par conséquent, il entre dans le cadre des orientations départementales.

Il ajoute que la proposition de M. GAUDIN est difficile à mettre en place, une démarche participative présentant le risque de ralentir la politique, par manque de réponse.

M. LABOURDETTE approuve le discours de M. GAUDIN. Il regrette que le projet global de C3D n'ait pas été élaboré par un bureau d'étude. À l'état actuel, ce projet manque d'une analyse de fond qui aurait permis de dégager les priorités et de hiérarchiser les différentes actions. Pour illustrer ce manque de réflexion autour du projet, il prend l'exemple du projet de Maison de Santé et de l'Anneau d'Athlétisme, indiquant que les investissements envisagés doivent s'accompagner de garanties quant au futur fonctionnement des équipements. M. LABOURDETTE insiste sur le manque de clarté des orientations du projet, qui n'ont à aucun moment été débattues. Pour pallier ce problème de méthode et se donner le temps de dégager ces priorités, il revient sur la proposition de remettre le vote du projet à plus tard.

M. ELU indique que le Conseil Général dispose des moyens financiers pour ce C3D, mais il craint que le projet ne soit refusé, auquel cas un autre canton en bénéficiera.

M. FOUCHAULT informe le Conseil que sur les conseils des services du Département et compte tenu du bilan du contrat CLAIR'il a été décidé de ne pas recourir à un cabinet d'étude et de privilégier le travail en Commissions.

M. EELBODE précise que le projet du Parc logistique des Effaneaux est lié à la présence de l'échangeur de l'autoroute A4. Le projet a été validé car cohérent avec le Schéma Directeur d'Île-de-France (S.D.I.F.). Le Département soutient le projet.

M. LEBRUN dit qu'il trouve choquant le montant destiné à l'Action culturelle et estimé pour 5 ans. Selon lui, le territoire a d'autres priorités, comme l'emploi.

M. FOUCHAULT indique que la culture est une priorité de la Communauté de communes.

Mme GARNIER ajoute que l'action culturelle en mileu scolaire a potentiellement un impact sur l'emploi futur des jeunes du territoire.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à procéder au vote.

M. GAUDIN demande s'il est possible de reporter le vote, selon sa demande.

M. FOUCHAULT répond que ce point est à l'ordre du jour et que ceux qui ne souhaitent pas soutenir ce projet peuvent voter contre.

M. ELU ne prend pas part au vote.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés, Mme ETRONNIER, Mme PRAGNON (dont M. CARRE a le pouvoir), MM. CARRE, DELANGE, GAUDIN, LABOURDETTE, LEBRUN, REMACHA et TRONCHE ayant voté contre, M. CHEVRIER (dont M. TRONCHE a le pouvoir) s'étant abstenu.

Finances et Personnel

M. FOUCHAULT laisse la parole à M. PRUDHOMME.

- **Avenant n°1 à la convention avec le Syndicat de collèges, relatif à l'accueil des collégiens à la piscine : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. PRUDHOMME rappelle au Conseil que par convention signée le 4 mars 2008, le Pays de l'Ourcq et le Syndicat de collèges ont défini les conditions financières de participation du Syndicat aux coûts induits par la mise à disposition de la Piscine aux collégiens et par leur transport, pour la période courant de l'année scolaire 2007-2008 à l'année scolaire 2009-2010. Il ajoute que cette convention prévoit en son article 4-1 les modalités de calcul de la participation due par le Syndicat au Pays de l'Ourcq.

Il présente alors le projet d'avenant n°1 à la convention, qui a pour objet la détermination du montant dû par le Syndicat au titre de l'année scolaire 2007-2008 : compte tenu de la charge totale assumée par le Pays de l'Ourcq pour les 126 séances réalisées par les collégiens (23.184,00 €) et de la subvention du Conseil Général de Seine-et-Marne (8.437,80 €), ce montant est fixé à 14.746,20-€.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1, conformément aux termes ci-dessus exposés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Création d'un poste de Rédacteur Chef à temps complet Transport/Logement (avancement de grade d'un agent)**

M. PRUDHOMME informe le Conseil que l'agent responsable du Transport/Logement a réussi l'examen professionnel de Rédacteur Chef. Il propose par conséquent la création d'un poste de Rédacteur Chef à temps complet Transport/Logement afin qu'il puisse le nommer sur ce poste.

M. FOUCHAULT ajoute qu'il proposera ultérieurement la suppression du poste de rédacteur principal occupé par l'intéressé.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Projet de location d'un local pour les services techniques : autorisation donnée au Président de signer le bail**

M. PRUDHOMME informe le Conseil que, dans l'attente de l'aboutissement du programme de construction d'un bâtiment pour les services techniques, il convient de poursuivre la location d'un local afin de répondre aux besoins de stockage et d'atelier des services techniques.

Il détaille les caractéristiques de ce local : 262 m² au sol, situé 4 route d'Ocquerre à Lizy-sur-Ourcq, pour un loyer annuel de 10.740 € (soit 895 € par mois) avec un droit de stationnement dans la cour.

M. FOUCHAULT propose au Conseil, dans l'attente de l'estimation du service des Domaines, saisi à cet effet, de l'autoriser à renouveler ce bail pour trois mois, aux mêmes conditions.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Affaires Economiques

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. EELBODE présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 1er Juillet 2009.

M. COSSUT présente rapidement la filière Chanvre.

M. ELU indique que, dans une démarche de développement durable, il est important d'utiliser localement le chanvre produit au Pays de l'Ourcq.

M. EELBODE informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du nouveau Directeur de l'imprimerie CirclePrinters, M. AUVRAY. Ce dernier indique que le Conseil d'Administration de CirclePrinters France a voté une augmentation de capital de 188.976.000 €, afin d'assurer à long terme des fonds propres positifs, et d'éliminer dans ses résultats l'impact des frais financiers supportés par les sociétés du groupe France. M. FOUCHAULT ajoute que cette augmentation de capital est positive pour le site de Mary-sur-Marne.

- **Instauration d'une Taxe Professionnelle de Zone (T.P.Z.) sur la zone de Grandchamp**

M. EELBODE souligne que, compte tenu de la poursuite du bouclage de la zone (travaux qui ont démarré en août) et des projets d'implantation attendus, et malgré les incertitudes sur l'avenir de la Taxe Professionnelle, il semble opportun d'étendre le dispositif de Taxe Professionnelle de Zone à la zone de Grandchamp, cette taxe étant déjà en vigueur sur la Zone de la Petite Plaine à Mary-sur-Marne (imprimerie Circle Printers) et sur la Zone d'activités des Effaneaux à Dhuisy, avec un taux 2009 de 8,94 %. M. EELBODE ajoute que cette question a été évoquée avec M. le Maire d'Ocquerre.

Par conséquent, M. FOUCHAULT propose au Conseil l'instauration de la Taxe Professionnelle de Zone sur la zone de Grandchamp, Commune d'Ocquerre, sans mettre en place de compensation financière à l'égard de la commune d'Ocquerre, la zone étant entretenue par la Communauté de communes, et la base actuelle étant limitée.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, M. MIGEOT s'étant abstenu.

- **Projet de location d'une parcelle sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer les documents nécessaires**

M. EELBODE rappelle au Conseil que la Communauté de communes, propriétaire de la parcelle ZC 42 à Ocquerre au sein de la Zone d'activités de Grandchamp, (d'une contenance résiduelle de 30 346 m²) a signé une promesse de vente le 19 décembre 2007 avec M. GAIGNEROT, Pompes funèbres à Lizy-sur-Ourcq, en vue de la cession de la parcelle correspondant au lot N°15 de 2000 m² environ, extraite de la parcelle ZC 42, et située dans le prolongement de la rue de Bel Air. Il ajoute que M. GAIGNEROT souhaite y implanter un atelier de marbrerie et un espace d'exposition de caveaux.

Il rappelle en outre que M. GAIGNEROT a demandé à occuper une partie (1200 m²) de ce terrain dans le cadre d'une location précaire afin d'y stocker des caveaux et des monuments sur une plate-forme.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de l'autoriser à signer avec M. GAIGNEROT un bail précaire d'une durée de 12 mois pour la location de la partie Nord du lot N°15 d'une contenance de 1200 m² dans les conditions suivantes : loyer de 2,8 € HT(taxe foncière comprise et TVA à 19,6 % en sus) par m² et par an, soit 3.360 € HT pour l'année, hors frais de notaire.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avenant à la promesse de vente avec M. GAIGNEROT pour la cession d'un terrain sur la zone de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

M. EELBODE rappelle au Conseil les termes de la promesse de vente signée le 19 décembre 2007 avec M. GAIGNEROT :

- vente à 25 € /m² HT (TVA en sus) du lot N°15, extrait de la parcelle ZC 42 à Ocquerre (au sein de la zone de Grandchamp) d'une superficie de 2000 m² à Monsieur Patrice GAIGNEROT ou à une société s'y substituant,
- autorisation donnée à l'acheteur de déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à son projet
- promesse consentie jusqu'au 20 octobre 2009.

M. EELBODE informe alors le Conseil que M. GAIGNEROT n'a pas encore obtenu de permis de construire et qu'il est par conséquent envisagé un avenant à la promesse pour prolonger la durée de la promesse jusqu'au 20 octobre 2010.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant concerné.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Développement durable

M. FOUCHAULT donne la parole à M. ROUSSEAU.

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. ROUSSEAU présente rapidement le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 8 juillet 2009. Il informe le Conseil que la Commission a approuvé les objectifs généraux du C3D. Elle a également fait le point sur l'avancement du projet de démonstrateur Eco-bâtiment à Ocquerre, du projet de relevé thermographique du territoire et du projet du PNR de la Brie et des deux Morins.

M. ROUSSEAU indique enfin qu'il a été élu à la présidence du comité de pilotage Natura 2000 du site du « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé ».

Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée

M. FOUCHAULT donne la parole à Mme GARNIER.

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

Mme GARNIER parcourt rapidement le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 15 septembre.

- **Sensibilisation artistique en milieu scolaire sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer le marché avec chaque prestataire (deux lots)**

Mme GARNIER rappelle au Conseil les actions artistiques en milieu scolaire mises en place par le Pays de l'Ourcq depuis trois ans. Elle ajoute que ces prestations font l'objet de marchés annuels au terme de procédures adaptées après publicité et mise en concurrence, et elle rend compte de la procédure lancée pour les marchés correspondant à l'année scolaire 2009-2010.

Elle précise que les prestations du marché ont été divisées en deux lots :

- Lot n°1 : Parcours artistiques en milieu scolaire dans le domaine des arts plastiques,
- Lot n°2 : Parcours artistiques en milieu scolaire dans le domaine de la musique, de la danse et du chant.

Elle ajoute que compte tenu du montant global estimé, à savoir 128.400,00 € H.T.(11.400,00 pour le lot n°1 et 117.000,00 pour le lot n°2), ces projets de marché ont fait l'objet d'une procédure adaptée, après publication et mise en concurrence, en application de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Quatre entreprises ont retiré le dossier de consultation. Deux plis sous forme papier ont été reçus dans les délais, l'un pour le lot n°1, l'autre pour le lot n°2.

Compte tenu de l'analyse complète des offres suivant les critères fixés dans le dossier de consultation et des notes obtenues par les candidats, M. FOUCHAULT propose au Conseil de l'autoriser à signer le marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, s'ils n'entrainent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, son exécution et son règlement, comme suit :

- pour le lot n°1, avec l'association YAKA, pour un montant total de 15.180,00€ H.T.
- pour le lot n°2, avec l'association FA7, pour un montant total de 116.500,00 H.T..

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés,
M. LEBRUN ayant voté contre

- **Avenant n°1 au contrat d'objectifs 2008 / 2010 avec l'association Artechs : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

Mme GARNIER rappelle au Conseil que le Pays de l'Ourcq et l'association Artechs ont formalisé le 27 mars 2008 un partenariat dans le cadre d'un contrat d'objectifs triennal (2008 – 2008/2009 – 2009/2010) comportant comme objectifs:

1. encourager, développer et spécialiser la pratique des arts du cirque,
2. proposer des approches du théâtre via des thématiques précises,
3. favoriser l'émergence de groupes locaux et sensibiliser les publics aux musiques dites actuelles.

Elle remarque que, conformément à l'article 5.1 « Montant annuel de ce contrat », il est prévu que « pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel au présent contrat ».

Puis elle indique que, sur avis favorable de la Commission, le montant 2008/2009 de la subvention est arrêté à la somme de 16.128,51€.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concerné.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Avenant n°1 au contrat d'objectifs 2008 / 2010 avec l'association Danses de l'Ourcq : autorisation donnée au Président de signer l'avenant**

Mme GARNIER rappelle que le Pays de l'Ourcq et l'association D2O ont formalisé le 18 décembre 2007 un partenariat dans le cadre d'un contrat d'objectifs triennal (2007/2008 – 2008/2009 – 2009/2010) comportant comme objectifs :

1. diversifier et enrichir l'enseignement des disciplines chorégraphiques,
2. diversifier les publics,
3. initier des événements autres que le spectacle de danse annuel,
4. développer l'emploi et la formation dans le secteur de la danse.

Elle remarque que, conformément à l'article 4.1 « Montant annuel de ce contrat », il est prévu que « pour les années suivantes, la subvention est fixée par voie d'avenant annuel au présent contrat ».

Puis elle indique que, sur avis favorable de la Commission, le montant 2008/2009 de la subvention est arrêté à la somme de 18.716,25 €.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer l'avenant concerné.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention financière relative à la prise en charge des frais d'entretien (2009-2011) du domaine régional du Grand-Voyeux par la Communauté de communes et la commune de Congis-sur-Thérouanne : autorisation donnée au Président de signer la convention**

Mme GARNIER rappelle que le Pays de l'Ourcq participe au fonctionnement du Domaine régional du Grand Voyeux (qui couvre une superficie de 140 hectares au 1er janvier 2009) à deux niveaux :

- dans le cadre d'une convention avec l'AVEN du Grand Voyeux et au titre de l'animation du site (une subvention de 8.150 € pour l'année 2009)
- dans le cadre d'une convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France et la Commune de Congis-sur-Thérouanne.

Mme GARNIER présente alors la convention au titre de l'entretien du site qui établit à hauteur de 13.500 € la participation du Pays de l'Ourcq pour l'année 2009 soulignant les trois modifications proposées par rapport au précédent conventionnement :

- La convention devient triennale et non plus annuelle (un avenant devra donc être rédigé en cas de modification du montant des frais d'entretien au cours de la période 2009-2011)
- Une augmentation de 1.500€, par rapport à l'enveloppe 2008, est à noter pour la première année de cette nouvelle convention (soit environ 45.000 € de dépenses prévisionnelles pour l'année 2009)
- La répartition des frais de participation s'en trouve, dès lors, sensiblement modifiée, avec une prise en charge de 2% de l'assiette budgétaire par l'A.E.V. (ces 2% étaient précédemment financés par le Conseil Général de Seine-et-Marne, qui, avec l'augmentation, a dépassé son plafond).

Ayant préalablement rendu compte de l'avis favorable de la Commission Tourisme, Affaires culturelles et Action décentralisée, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention qui est conforme aux engagements initiaux du Pays de l'Ourcq sur ce projet.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Mme GARNIER indique enfin qu'elle a réuni un groupe de travail sur le projet d'Office de Tourisme le 28 septembre dernier.

M. RANZONI s'étonne de ce que la création de l'Office de Tourisme prenne si longtemps. Il soulève la question de l'actuel Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq et de son devenir, dans cette attente.

Mme GARNIER précise que la création de l'Office de Tourisme sera proposée au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

M. RANZONI rappelle qu'il est urgent de concrétiser ce projet, notamment à l'égard de la personne actuellement employée par le Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq.

Affaires sociales, sport et santé

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MICHAUX.

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MICHAUX présente rapidement le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 23 septembre dernier.

- **Convention Ecole Multisports Associative (Conseil Général, O.I.S. et Pays de l'Ourcq) : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MICHAUX rappelle au Conseil que depuis 2000, l'Office Intercommunal des Sports anime une école multi-sports qui fonctionne tous les mercredis de 10H à 12H, en période scolaire, dans le gymnase communautaire R. Bricogne, à Crouy-sur-Ourcq.

Il précise que le Département soutient ce type d'actions qui favorisent l'éducation des jeunes par le sport, par le versement d'une subvention.

Il remarque que cet engagement du Département est formalisé par une convention tripartite Département / Communauté de communes /O.I.S..

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés
M. TRONCHE ayant voté contre.

- **Projet de renouvellement d'agrément du R.A.M. par la C.A.F. de Seine-et-Marne pour quatre ans : présentation et autorisation donnée au Président de signer les pièces y relatives**

M. MICHAUX rappelle que le R.A.M. communautaire fait l'objet d'agrément avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne, accordé pour quatre années. Il indique que cet agrément, qui conditionne le versement d'une subvention, doit être renouvelé pour les années 2010 à 2013.

M. MICHAUX ajoute que, dans le cadre du renouvellement d'agrément, la Commission Affaires Sociales, Sport et Santé a pris connaissance du bilan du précédent projet concernant les années 2006/2007/2008 et 1er semestre 2009, ainsi que des objectifs généraux et opérationnels et actions prévisionnelles 2010/2013.

Sur avis favorable de la Commission, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer toutes les pièces relatives au renouvellement d'agrément du R.A.M. par la CAF de Seine-et-Marne, pour une durée de quatre ans.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Projet de construction d'un anneau d'athlétisme : examen et validation du nouveau plan de financement**

M. MICHAUX rappelle au Conseil qu'au cours d'une précédente séance, le 9 juillet 2007, le Conseil a adopté l'économie générale du dossier PRO du stade d'athlétisme et a adopté un plan de financement.

Il souligne que ce projet est le résultat d'une réflexion et d'un travail mené dans le cadre d'un partenariat large (les services du Conseil Général, de la Région et de l'Etat, les représentants du CDOS77, de la FFA, de la LIFA et du Comité d'Athlétisme 77 et les acteurs associatifs locaux) et qu'il revêt une double vocation :

- Répondre à des besoins locaux clairement définis : ceux des écoles et des associations du territoire (O.I.S., A.C.P.O, activités dans le cadre du C.R.I.B.)

- Accueillir un public extérieur dans le cadre d'un rayonnement départemental et régional : lycée de La Ferté-sous-Jouarre, territoires voisins associés à la réflexion (Commune de Saint-Soupplets et Communauté de communes des Monts de la Goële), la Ligue Française d'Athlétisme et les compétitions régionales.

M. MICHAUX rappelle alors le contenu technique du projet (un espace sportif et ses bâtiments annexes). Puis il détaille l'enveloppe prévisionnelle du programme estimée à 3.770.520 € HT :

1- Piste d'athlétisme et équipement sportif :

	Montant (€ HT)
Piste d'athlétisme	1 478 371,40
Équipement Sportif	82 800,60
Sous-Total (travaux)	**1 561 172,00**
Honoraires Maîtrise d'œuvres	109 524,29
Coordinateur SPS	16 870,36
Divers (bureau de contrôle, étude géotechnique)	30 429,61
Sous-Total (honoraires)	**156 824,26**
TOTAL	**1 717 996,26**

2- Construction du bâtiment (et réalisatin du parking) :

	Montant (€ HT)
Bâtiments	1 745 700,00
Parking	150 000,00
Sous-Total (travaux)	**1 895 700,00**
Honoraires Maîtrise d'œuvres	109 524,29
Coordinateur SPS	16 870,36
Divers (bureau de contrôle, étude géotechnique)	30 429,61
Sous-Total (honoraires)	**156 824,26**
TOTAL	**2 052 524,26**

TOTAL 1 + 2	**3 770 520,52**

Il présente alors le nouveau plan de financement proposé au Conseil et souligne l'opportunité de mobiliser deux financements de la Région : l'un concernant les Equipements Sportifs d'Intérêt Régional et l'autre concernant les Equipements Sportifs liés à lycée :

Conseil Général 77	*92 000€ (notifiés)*	184 000,00
CNDS	*10 % (notifiés)*	377 000,00
D.D.R.	*0,10*	377 000,00
Réserve Parlementaire	*30 000€ (notifiés)*	60 000,00
Conseil régional (ESIR)	*(/Batiment)*	750 000,00
Conseil régional (Equipt lié à lycée)	*(/Piste d'athlétisme)*	858 000,00
Financements extérieurs (€ HT)		**2 606 000,00**
		69%
Autofinancement (€ HT)		**1 164 520,52**
		31%

M. MICHAUX souligne que la mobilisation de la ligne Equipements Sportifs liés à lycée implique une mise à disposition de l'équipement au lycée du Gué-à-Tresmes.

M. FOUCHAULT propose alors au Conseil de valider ce nouveau plan de financement, de l'autoriser à solliciter les financements auprès des différents partenaires financeurs et s'agissant de l'enveloppe "Equipement sportif lié à lycée", de l'autoriser à signer la future convention de mise à disposition de l'équipement avec le lycée du Gué à Tresmes.

M. LEBRUN demande quels seront les coûts de fonctionnement de cet équipement.

M. MICHAUX indique que les recettes éventuelles ne sont pas encore connues et que, par conséquent, il est difficile d'évaluer ce coût.

M. DUCHESNE précise qu'une première estimation établit les coûts d'entretien (espace bâti et piste sportive) à environ 100.000 € par an.

M. FOUCHAULT prévoit des créations d'emploi pour l'entretien de l'Anneau d'Athlétisme, soit en agrandissant l'équipe technique de la Communauté de communes, soit en passant une convention avec une structure du territoire.

M. FOUCHAULT indique enfin que cet équipement, le premier en Île-de-France en matière de Lancer, accueillera des championnats et des compétitions à l'échelle régionale et nationale. Il invite le Conseil à se prononcer.

M. TRONCHE revient sur sa décision concernant la Convention Ecole Multisport Associative : il dit qu'il y est favorable.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés, M. TRONCHE ayant voté contre et MM. DELANGE, GAUDIN, LABOURDETTE et REMACHA s'étant abstenus

M. MICHAUX évoque enfin le projet de micro-crèche à Tancrou. Les porteurs de ce projet souhaitent que la Communauté de communes, au titre de sa compétence en matière de petite enfance, soit impliquée dans la gestion de cet espace multi-accueil. Il rappelle cependant que la Communauté de communes, concernant les modes de garde sur le territoire, a fait le choix de développer son réseau d'Assistantes maternelles.

M. TRONCHE fait alors part des craintes de la commune de Tancrou sur l'accueil de la petite enfance, car il y a eu 50 naissances en l'espace de trois ans au sein de cette commune de 350 habitants. Il évoque le

projet gouvernemental de n'envoyer les enfants à l'école qu'à partir de l'age de quatre ans, et insiste sur la nécessité de prévoir plus de modes de garde.

M. MICHAUX indique qu'une étude va être menée sur cette question à l'échelle du territoire.

Aménagement et Travaux

M. FOUCHAULT donne la parole à M. NICOLAS.

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. NICOLAS présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 16 septembre 2009. Il indique qu'une étude sera réalisée avant la fin de l'année sur les petites stations d'épuration du Pays de l'Ourcq et qu'à la demande de la Police de l'Eau, l'étude commencera par les stations de Crouy-sur-Ourcq (bourg, La Chaussée et Fussy). Il précise que pour la Police de l'Eau, la réalisation du bassin d'orage pour la station d'épuration de Crouy-sur-Ourcq est prioritaire par rapport aux travaux d'assainissement projetés à Jaignes et Tancrou.

M. TRONCHE dit qu'il n'avait pas entendu que la Police de l'Eau avait mis en priorité l'assainissement de Fussy par rapport à l'assainissement de Jaignes et Tancrou. M. LABOURDETTE demande quelle va être l'incidence sur les autres projets.

M. FOUCHAULT répond qu'aucun retard n'a été acté pour le moment. La Commission étudiera la hiérarchisation des projets en fonction de l'étude demandée par le Préfet. Il fait référence à l'article de la Marne qui fait erreur dans les dates de l'étude et des travaux.

M. NICOLAS continue la présentation du compte-rendu.

- **Raccordement au réseau électrique du poste de refoulement installé Chemin de Villers à Lizy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer le convention d'alimentation d'un ticket bleu avec le syndicat d'électrification rurale de Lizy-sur-Ourcq**

M. NICOLAS informe le Conseil que la Communauté de communes a sollicité le Syndicat d'électrification rurale de Lizy-sur-Ourcq pour l'alimentation du ticket bleu (36 KVA) à Lizy-sur-Ourcq (Chemin de Villers), relatif au poste de refoulement : le Syndicat d'électrification rurale de Lizy-sur-Ourcq assurera la maîtrise d'ouvrage, avec une mission de maîtrise d'oeuvre confiée au cabinet Greuzat. Il précise que le coût de cette opération est estimé à 5.411,67 € H.T. (soit 6.472,36 € T.T.C.).

M. NICOLAS présente rapidement la convention par laquelle sont définies les conditions administratives, techniques et financières de l'alimentation du ticket bleu.

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention avec le syndicat d'électrification rurale de Lizy-sur-Ourcq.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Amélioration du traitement des boues de la station d'épuration de la Communauté de communes : approbation du projet et autorisation donnée au Président de solliciter les subventions**

M. NICOLAS présente au Conseil le contenu et l'opportunité de l'opération d'amélioration du traitement des boues envisagée sur le site de la station d'épuration de Lizy-Mary-Ocquerre : il s'agit de remplacer la centrifugeuse actuelle utilisée pour la déshydratation des boues (et certains équipements associés), par une centrifugeuse de capacité supérieure afin d'augmenter la capacité de production de la station, mais aussi d'améliorer l'efficacité du traitement des boues par centrifugation.

Il précise que la nouvelle centrifugeuse devra être dimensionnée pour produire 300 tonnes de matières sèches par an (avant chaulage) et que les travaux de remplacement devront se dérouler au sein d'une station d'épuration qui restera en fonctionnement et en production pendant la durée des travaux.

M. NICOLAS ajoute que le montant total de l'opération est estimé à 431.125 €, dont 372.500 € pour les seuls travaux, ce programme pouvant être subventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Général de Seine-et-Marne (pour la partie « amélioration du traitement »).

Il remarque que dans le cadre du nouveau contrat d'affermage, est prévu, à la charge financière de la SAUR, le renouvellement de certains équipements dont la pompe à boues et que la collectivité et la SAUR travaillent actuellement sur le montant définitif de la convention financière à prévoir pour cette opération (montant compris entre 10.000 et 20.000 €).

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à approuver le projet et à l'autoriser à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs potentiels.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Assainissement des communes de Jaignes et Tancrou : choix du site d'implantation de la station d'épuration et phasage des travaux**

M. FOUCHAULT rappelle qu'il est prévu de construire une station d'épuration intercommunale pour l'assainissement des communes de Jaignes et Tancrou, station dimensionnée pour traiter 500 équivalents-habitants.

Il présente alors les grandes lignes du projet telles qu'elles ont été validées par la Commission :

- construction d'une station à filière disques biologiques, avec envoi des boues directement à la station de Mary-sur-Marne (pour déshydratation)
- site sur Tancrou en contrebas d'un espace cultivé, dans une pâture, à distance du terrain de camping (surface nécessaire de 1000 m² environ), conformément au scénario 3 bis d'implantation de la station
- réalisation d'une canalisation des eaux de transfert de Jaignes vers Tancrou implantée le long de la route communale avec installation d'un poste de refoulement entre les deux bourgs.

M. FOUCHAULT détaille alors le budget prévisionnel de l'opération : le montant total des travaux est estimé à 996.954 € H.T., avec :

- Station d'épuration : 550.371 € H.T.
- Transfert depuis Tancrou : 84.656 € H.T.
- Transfert depuis Jaignes : 361.927 € H.T.

M. FOUCHAULT ajoute qu'il est par ailleurs nécessaire de créer les réseaux d'assainissement dans les bourgs et que la création de ces réseaux dans les bourgs est estimé à environ 1.700.000 € H.T..

Monsieur le Président propose alors le phasage suivant :

- **Tranche 1 (prévue courant 2010) :**

Réalisation des travaux de la station d'épuration, de la canalisation de rejet et de l'extension d'eau potable, électricité et France Télécom.

Réalisation de la canalisation de transfert et de la canalisation située « Grande rue » afin de collecter les effluents de la ferme d'élevage, dans la commune de Tancrou.

Réalisation des études sur l'assainissement pluvial de Jaignes.

- **Tranche 2 :**

Réalisation d'une moitié des canalisations sur Jaignes, privilégiant la collecte des eaux usées de l'école.

- **Tranche 3 :**

Réalisation de l'autre moitié des travaux sur Jaignes et le reste de la commune de Tancrou.

M. FOUCHAULT invite le Conseil à retenir alors le scénario 3 bis d'implantation de la station et d'acter le phasage des travaux tel qu'il a été présenté.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Service public d'assainissement collectif : pénalités appliquées en cas de non-respect du délai de raccordement d'une maison au réseau public d'assainissement collectif**

M. NICOLAS rappelle au Conseil que conformément au Code de la Santé Publique : « Le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte. » et que, tant que le propriétaire ne s'est pas conformé aux obligations de raccordement, il est astreint au paiement d'une somme au moins équivalente à la redevance qu'il aurait payée au service public d'assainissement si son immeuble avait été raccordé au réseau, et qui peut être majorée dans une proportion fixée par la collectivité dans la limite de 100 %.

Sur proposition de la Commission Aménagement et Travaux, M. FOUCHAULT invite le Conseil à adopter le principe d'appliquer une pénalité en cas de non-respect du délai de raccordement d'une maison au réseau public d'assainissement collectif, la majoration de la redevance d'assainissement étant fixée à 100 %.

M. LABOURDETTE indique que certaines collectivités ont inclus le raccordement des particuliers dans leurs marchés d'assainissement collectif. Ce sont alors les particuliers qui financent le raccordement, mais les prix sont figés.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Développement numérique du territoire et des T.I.C.

M. FOUCHAULT donne la parole à M. MIGEOT.

- **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. MIGEOT présente le compte-rendu de la réunion de Commission qui a eu lieu le 10 septembre.

- **Convention relative à l'étude de piquetage du Conseil Général : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. MIGEOT informe le Conseil que le Département a commandé une étude de piquetage qui consiste à étudier les différents réseaux utilisés sur le territoire dans une perspective de mutualisation future, notamment pour un éventuel déploiement de fibre optique. Il indique qu'il s'agit de recenser les modes et les coûts possibles de déploiement de la fibre optique au plus près de l'habitant.

M. MIGEOT précise que l'étude initiée par le Département prend en compte un certain nombre de communes du département, dont cinq du canton et qu'il est proposé de l'étendre au territoire des 17 autres communes, par une convention spécifique et une participation financière comprise entre 8.000 et 10.000 €.

Ayant souligné l'opportunité d'une telle étude, M. FOUCHAULT invite le Conseil à l'autoriser à signer la

convention relative à l'extension du périmètre de l'étude de piquetage du Conseil général.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

- **Calendrier institutionnel**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que la prochaine réunion du Conseil d'Administration du CIAS aura lieu le 14 octobre, et que la prochaine réunion de Conseil Communautaire aura lieu le 6 novembre.

- **Personnel**

M. FOUCHAULT rappelle le départ de K. Chaval, Directrice de la Maison des Enfants. Il ajoute que, du fait de ce départ, le projet de contrat d'apprentissage sur lequel le Conseil s'est prononcé en juin n'a pas abouti.

- **Communication**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que le rapport d'activités 2008 de la Communauté de communes a été adressé aux 22 communes et distribué ce jour aux délégués communautaires. Il ajoute qu'il s'agit-là d'une première étape pour faire connaitre le Pays de l'Ourcq et les actions qu'il mène et invite ses collègues à relayer ce document au sein des Conseil Municipaux.

- **Piscine**

M. FOUCHAULT revient sur la récente fermeture de la piscine, en milieu de semaine, pour des raisons techniques. Il y a en effet eu un problème à la livraison d'un produit. Il indique que la piscine a réouvert le vendredi matin pour l'accueil des scolaires.

- **Commande / Grippe A**

Concernant le plan de continuité pour la Grippe A, M. FOUCHAULT indique qu'une première dotation (solutions hydro-alcooliques et masques FFP2) a été distribuée cette semaine dans les communes, dans l'attente d'être complétée à la livraison du reste du matériel.

- **Démonstrateur éco-bâtiment**

M. FOUCHAULT informe le Conseil que, contrairement à ce qui avait été avancé, le Préfet a rejeté la demande de Dotation de Développement Rural de la Communauté de communes pour le projet du démonstrateur Eco-bâtiment. Un courrier a été envoyé en retour au Préfet.

- **Soutien du Département à l'apprentissage de la natation**

M. FOUCHAULT informe le Conseil qu'à partir de cette année scolaire le Conseil Général ne soutient plus l'accueil des élèves de cycle primaire à la piscine et leur transport. Cette aide représentait environ 12000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 12h46

Le Secrétaire de séance

M. DECHAMP